

# COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/289  
21 avril 1982

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

## DECLARATION FAITE PAR LE PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL DES ARMES RADIOLOGIQUES, L'AMBASSADEUR HENNING WEGENER, POUR PRESENTER AU COMITÉ DU DÉSARMEMENT LE RAPPORT DU GROUPE

Le Groupe de travail avait décidé de consacrer le temps dont il disposait à des négociations de fond pendant la plus grande partie possible de la semaine dernière. Il n'a donc disposé que d'une seule séance pour examiner et adopter le rapport. Un travail considérable a ainsi été imposé au secrétariat, qui a dû faire des heures supplémentaires pour composer le rapport en se référant à une série quelque peu hétérogène d'amendements oraux et écrits visant à compléter le projet de texte initial. Le personnel du secrétariat a accompli un excellent travail dans ces circonstances difficiles et je voudrais le remercier au nom du Groupe de travail. Cependant, il était inévitable, dans ces conditions, qu'un petit nombre d'erreurs ou d'ambiguités se glissent dans le texte publié. Je voudrais donc donner lecture des amendements suivants, qu'il est devenu indispensable d'apporter au rapport, sans qu'aucun en modifie la portée générale ou la structure, et qui contribueront à le clarifier. Aucun n'ajoute au texte une phrase ou une idée étrangère aux préoccupations du Groupe lorsqu'il a pris la décision d'adopter le rapport. Je me réfère donc au document CD/284. À la page 2, à la fin du paragraphe 6, il conviendrait de remplacer les mots "l'utilisation à des fins hostiles du rayonnement produit par la désintégration de matières radioactives" par "l'utilisation de matières radioactives à des fins hostiles". À la page 3, au paragraphe 16, septième ligne, après la phrase finissant pas le mot "attaques", il conviendrait d'ajouter la phrase suivante : "Quelques délégations ont expressément réservé leur position au sujet de la compétence du Comité de s'occuper de cette question". Et, en ce qui concerne les deux dernières pages, il convient de clarifier que certaines des phrases qui y figurent sont des citations de déclarations faites par des délégations. Par conséquent, au paragraphe 32, deuxième phrase, il conviendrait d'ajouter les mots "selon elles"; la phrase se lirait donc comme suit : "L'objectif essentiel étant, selon elles, d'empêcher, etc.". La phrase suivante devrait commencer par les mots : "Elles ont estimé également" et la phrase se lirait comme suit : "Elles ont estimé également que des destructions massives résulteraient d'attaques, etc.". Au paragraphe 34, deuxième phrase, il conviendrait d'ajouter les mots "À leur avis"; la phrase se lirait donc : "À leur avis, une interdiction partielle pourrait légitimer, etc.". Au paragraphe 33, quatrième ligne, l'expression "un effet thermique" devrait, pour des raisons de simple exactitude technique, être remplacée par "une puissance thermique".

Comme les délégations le constateront en prenant connaissance du texte du rapport, le bilan du Groupe de travail est loin d'être brillant. Alors qu'au début de mars il avait pris un bon départ en adoptant une décision de procédure qui a beaucoup contribué à débloquer une situation sans issue, le sens de l'urgence que la résolution 36/97 B de l'Assemblée générale avait initialement inspiré au Groupe et qui avait fait naître l'espoir que l'on pourrait accomplir des progrès décisifs, au moins sur la question des armes radiologiques "proprement dites", a rapidement disparu et le Groupe de travail se voit à nouveau confronté à certains des problèmes qui avaient compliqué sa tâche l'année précédente.

La volonté qu'avaient manifestée les délégations d'envisager des formules de compromis et de s'associer à l'effort commun en vue de parvenir à un consensus s'est évanouie, du moins lorsque le moment est venu de rédiger le présent rapport. Au lieu d'enregistrer avec fierté les progrès réalisés, les délégations ont préféré réaffirmer leurs positions primitives, en s'efforçant visiblement de les préserver intactes pour la prochaine série de négociations. Certaines délégations ont même profité de l'occasion pour réitérer leurs demandes avec une énergie nouvelle, bien qu'elles aient pu se convaincre que leurs propositions n'avaient aucune chances d'être adoptées par le Groupe de travail. À diverses reprises, le Président s'est efforcé de présenter des textes qui, à son avis, tenaient compte de la position du plus grand nombre possible de délégations, mais ses efforts sont généralement restés infructueux. Vers la fin de la session, lorsqu'il a soumis un projet complet de traité sur les armes radiologiques se rapportant à la question des armes radiologiques proprement dites, projet qui, selon lui, offrait une base appropriée pour un compromis que toutes les délégations pourraient finalement accepter, on lui a donné à entendre qu'une telle initiative était inopportune et il s'est donc abstenu de distribuer ce texte.

Les réunions parallèles qui ont eu lieu sur des questions liées à l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires ont permis d'examiner en profondeur un certain nombre de problèmes particulièrement pertinents. Plusieurs délégations ont contribué à éclairer les aspects techniques en jeu, et il faut reconnaître que le Groupe de travail, dans son ensemble, a acquis de nombreux éléments d'information sur les problèmes considérés. Cependant, d'importantes divergences de vues sont rapidement apparues quant à la portée d'une interdiction éventuelle; elles se sont révélées assez considérables pour empêcher tout nouveau progrès, même au niveau des discussions initiales.

Certes la session du Groupe de travail a contribué à éclairer davantage toutes les délégations sur les problèmes qui se posent et sur certaines possibilités de solution, mais il reste encore beaucoup à faire. Une fois de plus, le Groupe de travail, traitant d'une question qui n'a qu'une importance limitée dans le processus global de désarmement, n'a pas été en mesure de s'acquitter pleinement de ses responsabilités. Il y a là un sérieux problème pour la prochaine session d'été. J'aurai encore le privilège de présider les travaux durant cette session. Lors de la reprise des discussions, je prierai instamment toutes les délégations de renouveler leurs efforts afin de s'attaquer aux problèmes non encore résolus; pour le moment, je leur demanderai de mettre leurs conceptions au clair et de consacrer le temps de ce répit à une réflexion sur la façon de résoudre sans perte de temps les problèmes de principe en suspens.

Si les résultats de la session de printemps ont été décevants, je dois reconnaître que de nombreuses délégations et, à titre personnel, de nombreux collègues, ont apporté au Président une coopération exceptionnelle et l'ont appuyé dans les efforts qu'il a déployés pour obtenir des résultats et parvenir à un compromis. Je voudrais leur exprimer ma gratitude et remercier le secrétariat et les interprètes de leur excellent travail.

Si la mode s'instituait de faire distribuer toutes les déclarations introductives des présidents des groupes de travail, je ne voudrais pas être exclu du bénéfice de cette mesure; cependant, je crois que dans mon cas particulier l'insertion au compte-rendu in extenso suffirait.